



Alliance of Liberals and Democrats for **Europe**  
Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'**Europe**

# ADLE

# Contributions politiques

octobre 2006 - mai 2007



## Contenu

<b>A propos de l'ADLE</b>	<b>5</b>
<b>Politique de Concurrence</b>	<b>7</b>
<b>Politique de Défense</b>	<b>19</b>
<b>Elargissement de l'UE</b>	<b>29</b>
<b>Politiques d'immigration et d'intégration</b>	<b>37</b>

*Membres du groupe de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe*



## A propos de l'ADLE

L'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE) est un groupe politique situé au centre du Parlement européen rassemblant des députés qui viennent de 22 pays et représentent les partis libéraux et démocrates de l'Union européenne. Ces partis partagent une vision et une ambition communes pour l'Europe – c'est-à-dire que, ensemble, on peut accomplir bien plus que chaque Etat membre séparément.

L'ADLE préconise une approche d'esprit ouverte et progressiste des politiques de l'Union européenne combinant la liberté individuelle, une culture de l'économie libre et dynamique, une solidarité économique et sociale, une préoccupation pour l'avenir de notre environnement et le respect et la tolérance pour la diversité culturelle, religieuse et linguistique.

Notre vision est celle d'une Europe qui englobe tous les pays européens respectant les principes de démocratie, d'État de droit, des droits de l'homme et de l'économie de marché.

Nous travaillons à la promotion de la croissance économique durable pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, pour davantage de choix pour le consommateur et plus d'opportunités pour l'économie et l'entrepreneuriat.

Nous nous efforçons de garantir la liberté, la sécurité et la justice pour tous les citoyens européens, de défendre les droits de l'homme et de combattre la discrimination sous toutes ses formes, dans le but de favoriser la paix, la justice et la stabilité dans le monde ainsi que de combattre la pauvreté et améliorer la coopération dans les enceintes internationales.

Nous soutenons la réforme des institutions de l'UE pour rendre l'Europe plus compréhensible, transparente, sensible et responsable envers ses citoyens. Les réalisations de l'Union européenne à ce jour sont impressionnantes: un demi-siècle de paix, de prospérité et de stabilité. Au lieu de se combattre, les nations de l'Europe ont appris à faire fructifier leurs connaissances et expériences collectives dans une entreprise commune et à offrir de véritables opportunités à leurs citoyens.

Ensemble, nous pouvons réaliser une Europe plus forte, plus équitable, plus verte, plus ouverte et plus prospère. Ensemble, nous pouvons libérer le potentiel de l'Europe.



# Politique de Concurrence



October 2006



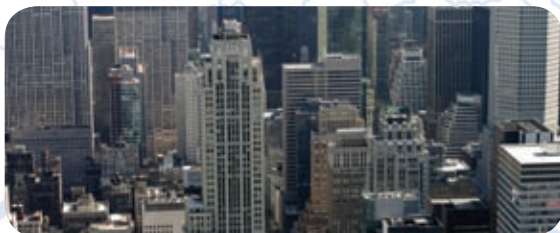
## Introduction

Ce document a été élaboré par le groupe des Démocrates et Libéraux au Parlement européen à la suite des débats suscités par les cas récents de fusions transfrontalières d'importance au sein de l'Union européenne."

Il sert de guide à la pensée démocrate libérale dans ce domaine et de déclaration de principe pour garantir une concurrence ouverte, juste et libre au sein du marché unique européen.

1. Notre objectif majeur est de créer le maximum de bien-être pour les citoyens de l'Europe. Une politique de la concurrence efficace ne doit pas être un objectif en soi mais un outil capable de créer un environnement où les Européens peuvent exercer une plus grande liberté de choix. Cette liberté est essentielle pour un niveau de vie plus élevé et une meilleure qualité de vie. Elle crée également un environnement commercial qui encourage l'innovation et le progrès et renforce en même temps la position de l'Europe dans le contexte économique global.

2. Dans un monde globalisé, nous devons être concurrentiels pour relever les nouveaux défis qui se présentent à nous. La manière dont nous concevons la politique de la concurrence est cruciale puisqu'elle exerce une influence sur la vie quotidienne du consommateur. Nous devons changer, apporter des modifications aux structures et aux comportements, être compétitifs tout en renforçant notre marché intérieur, notre recherche, notre innovation, notre cohésion sociale et notre compétitivité.



## Le Marché Intérieur

La politique de la concurrence est un élément crucial pour le succès de l'économie européenne; elle garantit le fonctionnement du marché intérieur, tout en permettant à l'innovation technologique de se développer. Conformément au Traité, une politique de la concurrence européenne commune est nécessaire pour assurer que les consommateurs profitent pleinement des bénéfices de l'ouverture des marchés en



Europe. Le but de la politique de la concurrence est le maintien des contreponds dans l'économie.

Nous soutenons une politique de la concurrence européenne qui crée un environnement capable de préserver un climat concurrentiel sain, contrecarre les pratiques anticoncurrentielles, les abus de position dominante et de concurrence faussée.

Les libéraux et les démocrates se veulent à l'avant-garde de la promotion de la politique de la concurrence, en particulier en réponse aux récents cas de "protectionnisme économique" dans le marché intérieur. Nous devons assurer l'efficacité de la politique de la concurrence comme condition préalable au bien-être des consommateurs européens.

Pour cette raison, nous avons accueilli favorablement en 2004 la révision des instruments de la politique de la concurrence de l'UE (antitrust, contrôle des fusions, contrôle des aides d'État et mesures de libéralisation) ainsi que la décision de la Commission

de favoriser une politique de la concurrence proactive. Nous contrôlons également soigneusement les consultations

techniques en cours lancées par la Commission (par exemple, l'article 82 de TCE) et l'examen des autorités de concurrence qui pourrait conduire à des changements profonds sur la manière avec laquelle la Commission, les États membres, les autorités nationales de la concurrence et les tribunaux agiront à l'avenir par rapport à la politique de la concurrence. En outre, nous approuvons la nécessité de procéder à un examen de la politique de la concurrence à la lumière des progrès technologiques qui compliquent, par exemple, la définition de ce que nous entendons par le marché (par exemple, le cas de Microsoft). La modernisation du droit de la concurrence et de son application est cruciale pour assurer la concurrence dans l'Europe élargie, ainsi que sur le marché mondial.

Toutefois, nous reconnaissons que beaucoup de secteurs en Europe restent fragmentés et que des marchés segmentés (par

exemple, le transport) caractérisés par une faible concurrence et des prix élevés continuent d'exister. De même, plusieurs questions qui entravent la concurrence restent à aborder (par exemple les asymétries d'information et la différenciation des produits). Ces obstacles affaiblissent l'économie européenne et la position de l'UE sur le marché international.

Plus que jamais, nous considérons qu'une politique cohérente est fondamentale pour assurer la concurrence dans le contexte européen.

## Protectionnisme, fusions et champions

En tant que libéraux et démocrates, nous rejetons le “protectionnisme économique”, qui nuit au marché intérieur et à l’efficacité des sociétés européennes au niveau mondial. Nos concurrents réels ne sont pas en Europe, mais dans le reste du monde. Le “protectionnisme économique” en faveur des champions nationaux va à l’encontre de l’esprit même de l’Union européenne.



Nous ne devrions pas craindre l’émergence de champions européens – c’est-à-dire de champions nés à la suite de fusions transfrontières et qui sont suffisamment puissants pour se battre contre des concurrents internationaux. Ces sociétés ne mineraient pas la concurrence puisqu’elles seraient adaptées à l’ensemble du marché européen.

Nous considérons les champions européens comme des sociétés qui, faisant jouer la concurrence, produisent les meilleures performances économiques, offrent de bas prix aux consommateurs par les économies d’échelle et défient leurs concurrents globaux.

L’idée des “champions européens” suscite des inquiétudes dans les économies relativement inefficaces car le prix des économies d’échelle qu’ils obtiennent se traduit en termes de baisses d’effectifs, de réductions de taille et d’externalisations.

Ces pratiques ne sont pas nouvelles mais font partie de n’importe quelle stratégie commerciale. La plupart des personnes reconnaîtront que l’Europe n’a pas vraiment besoin d’une industrie charbonnière puisqu’elle est remplacée par d’autres sources d’énergie plus propres. La fabrication textile s’est en grande partie déplacée en Extrême-Orient, tandis que la



conception textile a crû en Europe. La construction de navires est une activité si coûteuse et tellement axée sur les besoins que les navires commerciaux de transport de vrac sont maintenant principalement construits en Corée; en revanche les paquebots de luxe sont bien souvent conçus et construits en Finlande ou en Italie. Ainsi que l'exprimait récemment le représentant de Philips International lors d'un 'grand débat' sur le commerce, les Européens doivent se concentrer sur la production de ce qu'ils font de mieux et doivent acheter le reste.

En réponse à ceux qui pourraient craindre que les champions européens ne portent préjudice aux PME, nous estimons qu'ils sont en mesure de provoquer des effets positifs en cascade sur les PME (tels que les pôles d'excellence, des commandes des sous-traitants etc.).

Les champions nationaux créés par les interventions étatiques, portent préjudice à l'économie nationale et à ses consommateurs. Ils sont trop rigides pour s'adapter aux changements du marché, considérablement plus inefficaces et donc incapables de relever le défi du marché mondialisé.

Les récentes opérations de fusions transfrontières sont les résultats de l'effet à long terme de l'intégration du marché européen, de l'élargissement du marché par la mondialisation – grâce à l'évolution technologique – et de la nécessité de procéder à des restructurations et à des redéploiements vis-à-vis des économies émergentes.



Le défi réside dans la gestion de la transition vers une économie post-industrielle, fournissant des incitations, de la formation, de la flexibilité et suffisamment d'opportunités pour ne pas craindre la perspective des changements à long terme. Les adversaires de ce modèle économique flexible décrivent par exemple le rachat d'une société d'électricité française par une société italienne ou la tentative de rachat d'une société espagnole par une société allemande opérant dans le secteur de l'énergie.

## Libéralisation, aide d'Etat et secteurs stratégiques

En tant que libéraux et démocrates nous critiquons l'utilisation inconditionnelle des aides d'Etat, particulièrement lorsqu'elles conduisent à des distorsions de concurrence et nous insistons sur le fait que les aides d'Etat ne sont pas la solution aux nécessaires réformes structurelles nécessaires dans l'UE.

Nous accueillons favorablement la proposition de la Commission "moins d'aides d'Etat mais de meilleures aides d'Etat" et considérons que l'intervention étatique doit être limitée dans le temps. La plus-value qui résulte d'un octroi d'aide d'Etat devrait être clairement mesurable pour les bénéficiaires et exercer des effets positifs sur l'économie dans son ensemble. Nous ne saluons pas favorablement les aides d'Etat dans le marché intérieur et nous ne soutenons pas leur utilisation pour protéger nos sociétés contre la concurrence mondiale.

Certains, qui contestent l'efficacité de la concurrence, affirment que la libéralisation dans certains secteurs

n'a pas conduit à des baisses de prix pour les consommateurs et que dans certains cas, la libéralisation a conduit à des augmentations significatives de prix. Pour les démocrates et libéraux, cette situation est liée à un manque de concurrence plutôt qu'à un excès de libéralisation et à l'absence de conditions de marché favorables. Dans certains cas (par exemple, la privatisation du secteur de l'énergie aux Pays Bas), les entreprises d'Etat qui ont eu un pouvoir de monopole, ont été privatisées sans une politique de concurrence appropriée et sans mise en place de mécanismes réglementaires appropriés, aboutissant ainsi à un transfert de pouvoir de monopole du secteur public au secteur privé. La première priorité des gouvernements locaux était de couvrir leur déficit budgétaire, oubliant d'assurer une concurrence appropriée. Pour cette raison, nous invitons la Commission à étudier les



amgphd/afp/straz.com © i

causes qui ont provoqué une hausse des prix après la libéralisation dans certains secteurs.

L'intérêt national est l'autre raison invoquée par les gouvernements pour protéger les sociétés nationales et préserver ainsi des secteurs stratégiques. Nous comprenons davantage l'action des gouvernements qui ont pour but de conserver la propriété nationale des sociétés et de créer ainsi des champions nationaux, plutôt que leurs préoccupations pour la sécurité nationale.

Nous comprenons que les États membres ainsi que l'Union européenne souhaitent conserver le contrôle de certains secteurs, tels que la défense - même si les États membres reconnaissent les avantages de l'existence de champions européens comme EADS.



© bspres.com

Les discussions récentes se sont également concentrées sur la nécessité pour l'Union européenne d'assurer l'accès aux approvisionnements en énergie, puisque l'Europe est de plus en plus dépendante des importations d'énergie et potentiellement vulnérable aux instabilités géopolitiques. C'est, en effet, une préoccupation réelle. Cependant, c'est par la concurrence, l'innovation et la diplomatie que l'UE devrait gagner son indépendance vis-à-vis des importations étrangères; certainement pas par le protectionnisme et l'isolationnisme.

Toutefois, même si nous considérons qu'un secteur est stratégique, cela ne signifie pas qu'il puisse se soustraire aux règles de la concurrence; les secteurs stratégiques devraient être définis aussi étroitement que possible, en établissant des distinctions entre les priorités à l'intérieur d'un même secteur. La Commission devrait faire davantage pour essayer de démontrer que, à long terme, la politique de la concurrence ne mènera pas à la détérioration de secteurs qui pourraient être considérés comme stratégiques.

## Résumé et aspects internationaux

Nous craignons que certains préalables à une concurrence bénéfique n'aient pas été remplis à travers les politiques de l'UE, compromettant ainsi la réalisation du marché intérieur (par exemple le marché du gaz et de l'électricité et/ou le marché de l'automobile).

Des interactions complexes existent entre la politique de la concurrence et d'autres politiques économiques. Néanmoins, on peut dire que la politique de la concurrence couvre un champ large et complet, son but étant d'harmoniser les politiques européennes et les placer sur un pied d'égalité dans le marché intérieur pour garantir le bien-être des consommateurs et la croissance.

Nous soulignons l'importance de la politique de la concurrence également comme moyen d'atteindre d'autres objectifs, tels que le bien-être social, la protection de l'environnement et le développement. En ce qui

concerne l'aide aux stratégies de développement, nous estimons que, sans une politique de la concurrence efficace, les pratiques anticoncurrentielles internationales peuvent restreindre les échanges des petits pays et des pays en développement.

Par conséquent, dans son effort pour aider les pays en voie de développement, l'Union devrait ouvrir ses marchés sur la base de règles de concurrence équitables et claires.



© belpress.com

En outre, nous estimons que la définition des règles de concurrence devrait tenir compte du principe de sauvegarde de la main-d'œuvre et des normes environnementales et sociales. Tous les coûts cachés liés au respect de ces normes devraient être rendus transparents dans la définition des lois du marché. À cet égard, nous invitons les États membres à charger la Commission de négocier avec les partenaires des pays tiers l'adoption de normes sociales et environnementales plus élevées. Dans ses relations avec les institutions internationales (ex. OMC), nous encourageons la Commission à atteindre un haut niveau de convergence sur ces questions de premier ordre.

Nous croyons que l'UE possède déjà les outils et le cadre juridique pour assurer une plus grande efficacité de la politique de la

concurrence. Il est néanmoins important que la Commission reste vigilante afin de garantir l'application vigoureuse du droit de la concurrence dans l'UE et une plus grande convergence à l'étranger. De plus, il convient de préserver l'indépendance totale des autorités nationales de la concurrence vis-à-vis des lobbys industriels et des gouvernements nationaux.





# Politique de Défense



octobre 2006



## Introduction

Les évènements de 1989 ont changé la perception de l'Union européenne en matière de défense, tout comme septembre 2001 a modifié la manière de penser des Etats-Unis. Les défis géopolitiques ont, en outre, considérablement évolué depuis l'adoption de la stratégie européenne de sécurité (SES) en 2003.

L'ADLE estime qu'une révision de cette stratégie européenne (a SES) est nécessaire. Alors que nous cherchons des manières appropriées pour lutter contre le terrorisme international, empêcher la prolifération des armes de destruction massive et leur livraison, gérer la crise résultant des conflits régionaux et de la faillite des États et pour lutter contre la criminalité organisée internationale, la communauté internationale doit faire face à des défis plus généraux (la mondialisation, la dépendance énergétique, les relations tendues entre les sociétés occidentales fondées sur des États laïcs et le monde islamique, les évolutions démographiques inversées en Europe par rapport à celles des autres continents, les problèmes d'immigration massive des régions pauvres vers les régions riches, l'impact des changements climatiques et environnementaux et les risques de pandémies mondiales) qui sont devenus plus tangibles au vu de leurs conséquences pratiques pour les États membres de l'UE.

Une nouvelle discussion a démarré concernant le rôle que l'UE peut et doit jouer dans le monde face aux autres principaux acteurs internationaux et notamment les puissances émergentes comme l'Inde et la Chine.



## Une politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

Pour l'ADLE, le développement d'une réelle politique européenne de sécurité et de défense fait partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité commune et constitue une contribution effective à la crédibilité et à la visibilité de l'Union européenne.

L'UE doit être en mesure de:

a) se défendre contre tout assaillant imprévu, soit conjointement avec ses alliés, soit, si nécessaire, seule;

b) remplir pleinement les missions de Petersberg intégrées en 1997 dans le Traité sur l'Union européenne: missions humanitaires d'évacuation de ressortissants, de maintien de la paix, de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix;

c) maintenir la paix et la sécurité dans son voisinage géographique et dans d'autres parties du

monde si le Conseil européen en convient et/ou si le Conseil de sécurité de l'ONU le demande, après consultation du Parlement européen;

d) mener des opérations de protection civile et de sauvetage et procéder à des interventions humanitaires en Europe, dans son voisinage géographique et dans le monde entier si nécessaire. L'ADLE insiste sur la nécessité de créer une force européenne de protection civile afin d'atteindre ces objectifs;

e) développer des orientations et règles communes d'engagement pour les opérations militaires, en mettant un accent particulier sur la protection des droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'État de droit.

L'ADLE souligne que l'UE ne peut se limiter à maintenir l'ordre si elle veut contribuer activement au remodelage d'un ordre mondial gérable et pacifique. Une armée européenne à part entière devrait être progressivement mise sur pied à cet égard.

## La PESD et l'OTAN

L'ampleur et la portée des menaces actuelles sur la sécurité nécessitent une coopération entre l'OTAN et l'UE visant à maximiser les atouts des deux organisations et



à mettre un terme aux querelles institutionnelles. Un processus de consultation et de coordination plus systématique est désormais impératif pour garantir que les ressources sont utilisées de manière efficace et que les plans et réponses de l'OTAN et de l'UE sont mieux équilibrés et harmonisés. Une relation constructive entre l'OTAN et l'UE est la composante clé d'une relation transatlantique vivante.

L'ADLE estime que le dialogue entre l'UE et l'OTAN doit être plus politique et doit dépasser la simple mise en œuvre des accords de Berlin plus. Dix neuf pays de l'UE appartiennent aux deux organisations.

Pour l'ADLE, l'OTAN demeure le garant de la sécurité commune de la plupart des pays de l'Union en cas d'attaque par les forces armées d'un pays tiers.

L'OTAN est le lieu de rencontre approprié pour le dialogue transatlantique en matière de sécurité et le lien indispensable entre les intérêts américains et européens en matière de sécurité.

Pour qu'elle fonctionne de manière adéquate, les Etats de l'Union européenne membres de l'Otan doivent cependant jouer un rôle plus positif au sein de l'Alliance Atlantique.

L'ADLE estime que les politiques de la PESD et de l'OTAN sont complémentaires, sans que la première soit systématiquement soumise à la seconde.

Néanmoins, l'ADLE estime que l'accroissement de l'efficacité de la PESD requerra une clarification profonde de sa nature vis-à-vis des États Unis et de ses alliés non européens.

## Recherche

L'ADLE appelle à la création d'un Programme de Recherche Européen dans le domaine de la Sécurité (PRES).

Le PRES devrait financer les activités de recherche visant au développement de systèmes et de produits utiles:

a) en particulier, pour la protection du territoire des États membres,



ainsi que de leur souveraineté, de leur population et de leurs infrastructures essentielles face aux menaces transnationales;

b) pour les missions de l'UE hors de l'Union en matière de maintien de la paix, de prévention des conflits et de renforcement de la sécurité internationale.

## Dissuasion nucléaire de l'Union européenne

La prolifération des armes nucléaires est élément de plus inquiétant du développement de l'armement. L'Union européenne devrait jouer un rôle actif pour relancer les pourparlers sur le désarmement et pour promouvoir l'application du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

La France et le Royaume-Uni considèrent leurs forces nucléaires comme le moyen ultime de défendre leurs intérêts vitaux. En 1995, la France a suggéré que l'Europe pense à une force de dissuasion commune. Le Royaume-Uni est en train de débattre de l'avenir de sa dissuasion nucléaire.

L'ADLE estime que la consultation entre la France, le Royaume-Uni et les autres États membres de l'UE doit être envisagée afin d'arriver à une politique commune de l'UE.

## Espace

L'ADLE estime que l'UE ne peut ignorer l'espace, ni s'abstenir de s'y impliquer. Le premier objectif fondamental doit être la stabilisation de la présence européenne dans l'espace afin de garantir l'ordre spatial de l'Europe pour assurer une capacité spatiale européenne à l'avenir, cohérente avec son poids politique et économique et capable de satisfaire les besoins d'une politique européenne de sécurité et de défense.

Toutefois, l'ADLE est vivement préoccupée par la perspective d'une course spatiale aux armements et demande qu'une convention internationale soit élaborée dans ce sens. L'ALDE estime qu'il est plus qu'urgent de mettre à jour le Traité de 1967 sur l'utilisation et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique, lequel prévoit que l'utilisation

de l'espace soit gérée: "pour le bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays". L'accord de 1972 entre les USA et l'URSS sur les incidents en haute mer, qui a servi de modèle pour des accords semblables signés par plus de 30 autres nations, pourrait être utilisé comme base d'un nouveau Traité pour les nations spatiales. Il devrait aussi contenir un "code de conduite" visant à prévenir toutes activités militaires dangereuses qui pourraient déboucher sur un risque conflit. Ce Traité devrait inclure des dispositions contre des simulations d'attaques, l'essai et le déploiement d'armes spatiales et de manœuvres dangereuses dans l'espace.

## Les renseignements

Le développement de la coopération internationale et inter-agences est devenu impératif dans l'environnement sécuritaire actuel.

L'UE doit se concentrer sur la facilitation de la coopération directe entre les agences nationales.

L'ADLE insiste sur la création d'un réseau européen de renseignements et de communications afin de faciliter la coopération entre les différentes agences de renseignements des États membres de l'UE.

## Une zone euro pour la PESD

Même si tous les États membres sont égaux au titre des traités, leurs capacités militaires, leurs traditions militaires et leurs dispositions constitutionnelles en matière d'action militaire sont différentes. L'ADLE estime que les États membres capables et désireux de contribuer aux capacités de la PESD doivent être en droit de le faire. Toutefois, aucun État membre ne sera forcé, contre sa volonté, à participer à des missions spécifiques.

L'ADLE se félicite de la mise sur pied progressive de bataillons européens et appelle à la création d'une zone euro pour la PESD. La méthodologie intergouvernementale menant à la création d'une monnaie



européenne pourrait être utilisée pour établir le concept d'armée européenne.

## Contrôle parlementaire

L'ADLE souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de contrôle parlementaire du développement de la PESD en général et des missions de la PESD en particulier. L'ADLE souligne la nécessité de fournir des informations proactives et de mener des débats avant de décider d'actions conjointes dans le domaine de la PESD, ceci afin que les parlements puissent exprimer leurs avis et inquiétudes.

## Développements futurs de la PESD

L'ADLE souligne qu'une PESD efficace requerra une modernisation des forces armées des États membres. La réorientation des dépenses et des investissements pourrait ne pas suffire, de sorte que l'accroissement des dépenses militaires, tant au niveau de l'UE que des États membres, pourrait être envisagé. La réalisation d'une task-force de réaction rapide et efficace est une priorité, de même que le développement de l'Agence européenne de défense (AED). L'UE doit développer une identité de défense et poursuivre une approche globale de promotion de la paix et de la sécurité sur la base de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la mise en place d'institutions après le conflit. En outre, la coopération en matière de marchés publics de défense par le biais de l'AED sera essentielle pour le succès de la PESD.

L'ADLE insiste sur le fait que le budget intergouvernemental de la PESD doit être complété

par le budget communautaire: ceci aura l'avantage de refléter plus précisément les méthodes de fonctionnement et l'esprit de la PESD (action intergouvernementale et communautaire) et de permettre un contrôle par le Parlement européen.





# Elargissement de l'Union européenne

A faint, light blue outline map of Europe is visible in the background, showing the continent's borders and major geographical features.

mai 2007

## Trouver une solution au problème constitutionnel

Le groupe ADLE maintient qu'il est prioritaire de résoudre la crise constitutionnelle afin de redonner à l'Union européenne la confiance dont elle a besoin pour aller de l'avant.

Concernant l'élargissement, l'article 49 TUE, actuellement en vigueur, doit rester le texte de référence, la perspective d'une



adhésion à long terme constituant, pour les pays candidats voisins de l'UE, un espoir et une voie à suivre.

Le pouvoir d'attraction exercé par l'Europe, véritable "soft power" ne perdurera que dans la mesure où l'UE restera ouverte à de nouveaux Etats membres. Un

des critères les plus importants de l'élargissement est la référence aux valeurs communes et aux objectifs communs sur la voie du progrès dans une sphère politique d'intégration.

Pour autant, l'élargissement ne peut constituer un objectif prioritaire et il ne peut être sérieusement envisagé d'élargir l'UE à l'infini.

## Assumer ses responsabilités politiques

L'Union européenne doit assumer de bonne foi ses responsabilités envers les pays des Balkans et la Turquie, conformément aux critères et obligations définis par les traités. L'UE et ses institutions, notamment la Commission européenne, ont acquis une expertise significative pour aider les Etats candidats à se préparer à l'adhésion. Les critères de Copenhague et la procédure d'adhésion devraient faire l'objet d'une codification dans le futur traité constitutionnel révisé dont l'UE a un besoin urgent.

L'Union européenne a déjà entamé les premières négociations avec la Croatie et est sur le point de les ouvrir avec la Macédoine. L'ADLE forme le vœu qu'elles aboutissent à la conclusion d'un traité d'adhésion.



L'UE soutient les efforts de modernisation de la Turquie, selon les objectifs qui lui ont été assignés, tout en portant un regard à la fois critique et constructif sur les négociations en cours dont nul ne peut cependant, à ce jour, prédire l'issue. Il est cependant crucial de souligner l'importance du progrès pour le développement de la démocratie, du respect des droits de l'homme et le droit des minorités.

Le Groupe ADLE souligne que, plus le processus de l'élargissement se poursuit, plus le besoin de sauvegarder et de promouvoir la reconnaissance des minorités

régionales et linguistiques est importante dans la mesure où une Union plus large comprendra plus d'états avec une hétérogénéité interne considérable. Quant aux autres pays des Balkans occidentaux, l'ADLE considère que beaucoup reste à faire avant de pouvoir envisager d'ouvrir des négociations. Pour l'ADLE, le Pacte de Stabilité et les Accords d'Association et de Stabilisation sont de bons outils dont la mise en œuvre devrait être beaucoup plus énergique qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le travail de stabilisation et la mise en place de structures étatiques fonctionnant de façon satisfaisante doivent être effectifs avant de pouvoir envisager une éventuelle adhésion à l'UE. A ce stade, aucune échéance pour l'adhésion ne peut être fixée, mais il pourrait être utile de déterminer de commun accord les étapes à parcourir.

Fixer des échéances pour l'adhésion n'a pas grand sens et serait nécessairement artificiel tant il est vrai que les pays candidats ne pourront devenir membres à part entière que lorsqu'ils seront pleinement préparés à cette fin.

## Un calendrier qui ménage un temps de réflexion

L'Union européenne devrait s'abstenir de déclarer formellement une pause ou d'instaurer un moratoire sur l'élargissement: Il est certain, en revanche, que la période actuelle devrait être mise à profit pour doter l'Union d'un nouveau cadre institutionnel et pour réaliser les réformes politiques et économiques qu'imposent la restauration de la confiance des citoyens européens, d'une part, et la réalisation du potentiel économique de l'UE d'autre part.

Le message adressé aux Etats candidats doit être celui de la patience et de la poursuite de leurs efforts en matière de réformes démocratiques: la porte de l'UE ne leur étant pas fermée. Les critères de Copenhague doivent rester la référence dans l'évaluation des pays candidats à l'adhésion. Ils prennent en considération la capacité d'absorption.

## Contenu de la politique de voisinage

Afin d'aider au mieux les pays voisins comme l'Ukraine et la Moldavie en vue d'un partenariat avec l'Union européenne, le contenu de la politique de voisinage se doit d'être ambitieux et détaillé. Le libre-échange et une participation flexible aux politiques et aux programmes de l'UE permettent de conserver et d'accroître le bénéfice des transformations générées par le "soft power" de l'UE, sa capacité incitative et attractive. L'objectif de l'Union doit être d'étendre sa zone d'influence, de stabilité et de prospérité au delà de ses frontières grâce à une coopération structurée autour de thèmes comme la coopération économique, l'ouverture mutuelle des marchés, les communications et la protection de l'environnement.

Une attention doit être accordée



© European Commission

également à la politique des frontières, la coopération policière, le respect des droits fondamentaux et la facilitation progressive de l'octroi de visas pour favoriser la liberté de circulation gage d'une prospérité économique élargie.

On pourrait explorer la possibilité de créer un statut de "partenaire associé". Ce statut concernerait les pays voisins n'ayant pas vocation à intégrer l'UE soit qu'ils ne le souhaitent pas ou ne le peuvent pas. Un statut particulier doit être envisagé pour ceux des états membres actuels qui feraient le choix de réduire leur engagement au sein de l'UE.

Le groupe ADLE soutient les efforts déployés pour créer une coopération étroite, fondée sur des valeurs communes avec une Russie démocratique; cette coopération butte sur des obstacles qui ne sont pas le fait de l'UE. Si l'avenir de la Russie dépend de ses citoyens, la politique de l'UE à l'égard de la Russie doit être à la fois cohérente et mesurée, un véritable partenariat se jugeant au delà d'une simple coopération économique. Les valeurs démocratiques et le respect des droits humains fondamentaux

devraient être la base des relations EU-Russie.

De manière à soutenir les forces démocratiques en Bélarus et de promouvoir la démocratie, l'état de droit et le libre marché, l'UE devrait lancer un "Plan pour la Liberté" qui soit plus ciblé que le Plan d'Action



de la Politique de Voisinage; en insistant, par exemple, sur l'aide économique et administrative pour les réformes nécessaires à large échelle.

L'UE doit utiliser tous les forums de coopération européenne et internationale comme le Conseil de l'Europe et l'OSCE.

## Une Union élargie doit insister sur ses valeurs de base

L'élargissement doit être accompagné non seulement d'un approfondissement des structures démocratiques de l'Union, du rôle du Parlement européen et de celui des parlements nationaux, mais aussi d'une attention accrue sur la garantie des quatre libertés fondamentales - la libre circulation des marchandises, du travail, des services et du capital.

Une plus grande flexibilité est indispensable dans une Union européenne élargie. Cela peut prendre deux formes qui toutes deux contribuent à approfondir l'aspect fédérateur de l'Union et confortent les structures démocratiques, telles le Parlement européen et les parlements nationaux:

1. Une approche à plusieurs vitesses (coopération renforcée): un groupe d'états membres décide d'aller plus vite que les autres et de se fixer des objectifs communs, dans

le contexte des institutions EU, tout en prévoyant la participation ultérieure des autres états membres. C'est sans doute là une bonne manière de faciliter l'intégration à l'exemple de l'Espace Schengen ou de la zone euro. Schengen a d'abord fonctionné comme un accord intergouvernemental entre un nombre limité d'états membres, avant que ses dispositions ne soient insérées dans le Traité de l'UE. Les nouveaux états membres ont déjà manifesté leur intention de participer pleinement au système. Concernant la zone euro, une approche cohérente menée par l'Eurogroupe pour réaliser des réformes structurelles devrait contribuer à dynamiser l'économie européenne.

2. Une nouvelle forme de différenciation pourrait être créée si un groupe d'états membres qui a la capacité de soutenir une intégration plus soutenue formait



© European Commission

au sein de l'Union un noyau fédéré avec ses propres institutions. Le noyau devrait alors être ouvert aux autres états membres de l'UE afin qu'ils s'y joignent ultérieurement.

## Mieux dépenser

Les perspectives financières convenues pour la période 2007-2013 sont insuffisantes pour les actions extérieures de l'Union. Le financement de la Politique de Voisinage et de préadhésion ne suffira pas puisque seulement 3% du budget de l'UE sont, pour cette période, consacrés à ces deux postes.

Des efforts importants seront nécessaires pour accroître ce montant lors de la révision du système financier en 2008/2009; il faudra sans doute expliquer en détail en quoi l'assistance financière de l'UE aux pays voisins constitue un investissement utile, gage de plus de stabilité et de sécurité mais aussi d'opportunités sur des marchés émergents.

Compte tenu de disponibilités budgétaires réduites, il est indispensable d'améliorer la valeur

ajoutée de l'aide européenne et des dépenses traditionnelles en faveur des infrastructures, en misant davantage sur le développement de l'état de droit et l'assistance à la création d'institutions démocratiques. L'adoption de nouveaux instruments financiers pour l'action extérieure, obtenue grâce à l'influence gagnée par le Parlement européen, contribuera à atteindre cet objectif.

La politique étrangère et de sécurité commune doit être renforcée et simultanément plus ouverte au contrôle démocratique.



© European Commission



# Immigration et Intégration dans l'Union Européenne



mai 2007

## Gérer la migration économique

L'ADLE reconnaît que la réalité des changements démographiques nécessitera une révision des politiques d'immigration. Combiné au rythme insuffisamment compensatoire des flux migratoires actuels, le vieillissement de la population de l'UE entraînera une baisse de sa population active d'environ 20 millions de personnes entre 2010 et 2030.



L'une des réponses serait de permettre des flux d'immigration économique plus soutenus tout en tenant compte de la capacité d'accueil des Etats membres afin de répondre aux besoins du marché du travail de l'UE et d'assurer la prospérité de l'Europe ainsi que les objectifs de Lisbonne en matière d'emploi.

Tout en reconnaissant la nécessité de l'immigration économique, l'essentiel du débat porte sur le type de travailleurs à accueillir. Il y a certainement un besoin de travailleurs hautement qualifiés, de main d'œuvre ouvrière et de saisonniers selon les besoins spécifiques et les particularités du marché du travail national. Toutefois, le groupe ADLE estime qu'il existe un besoin évident d'harmoniser, au niveau de l'UE, les conditions et critères d'entrée des migrants économiques tout en laissant la définition des besoins spécifiques comme la compétence des États membres dont les besoins annuels sont publiés dans une base de données commune à l'UE et publics.

Alors que l'UE prévoit l'ouverture de ses frontières aux travailleurs des pays tiers, le groupe ADLE estime que la priorité devrait être la levée des derniers obstacles internes à la libre circulation des travailleurs des nouveaux États membres. Le groupe ADLE appelle à une élimination progressive des dispositions transitoires que possible considérant que la libre circulation doit également

être appliquée au marché de l'emploi. Le groupe ADLE estime que c'est une étape nécessaire pour renforcer le sentiment de citoyenneté UE.

A condition que des informations



claires soient disponibles à la fois dans les pays d'origine et de transit, des voies légales de migration pourraient constituer une valeur ajoutée dans le combat contre la migration illégale. L'instauration d'un système européen de 'Green Card' (permis de résidence et de travail combiné) devrait être prévu, et éventuellement l'utilisation de 'Green Cards' de courte durée ou à entrées multiples permettant de fidéliser la main-d'œuvre saisonnière et d'éviter le maintien d'immigrants en situation illégale une fois leur travail saisonnier terminé tout en leur ouvrant la possibilité de revenir. Il est nécessaire de travailler à la création d'un système

de migration légale à part entière pour d'autres catégories de migrants économiques amenés à s'établir pour de plus longues durées en prévoyant par exemple la possibilité de regroupement familial.

Les effets préjudiciables "de la fuite des cerveaux" doivent être évités mais "la circulation des cerveaux" doit être favorisée. Il devrait être envisagé de permettre à des ressortissants de pays tiers d'avoir une 'Green Card' de courte durée ou à entrées multiples qui leur permettrait de faire des allers-retours entre l'UE et leur pays d'origine et de favoriser ainsi l'échange d'expérience et de savoir-faire. Cela contribuerait à faciliter un échange des personnes et devrait être introduit en complément d'initiatives prises dans les secteurs de l'économie et de l'éducation. Une vue pragmatique sur le phénomène 'de la circulation des cerveaux' est essentielle afin d'aligner les politiques et les déclarations publiques sur la réalité. En l'absence d'une politique commune d'immigration commune de l'UE, les États membres adoptent différentes approches du problème de centaines de milliers

d'immigrés illégaux qui travaillent sans aucune protection sociale. La régularisation en masse des immigrés illégaux n'est cependant pas une réponse adéquate, cette mesure ne résolvant pas les réels problèmes sous-jacents.



Toute approche approfondie du problème de l'immigration doit tenir compte en premier lieu des facteurs qui incitent des personnes à quitter leurs pays. Des priorités claires sont indispensables pour favoriser le développement et l'investissement dans les pays d'origine et de transit, notamment en facilitant les transferts financiers volontaires des migrants vers leurs pays d'origine ou en mettant en place des politiques commerciales et agricoles qui favorisent des opportunités économiques ainsi que le développement de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le groupe ADLE estime donc qu'une approche de partenariat avec les pays d'origine et de transit est nécessaire pour que ceux-ci jouent un rôle actif dans la gestion des flux migratoires, la prévention de l'immigration clandestine en avertissant les migrants potentiels des risques encourus en cas d'immigration illégale et dans la mise en œuvre de campagnes d'information efficaces sur les possibilités d'entrer et/ou travailler légalement dans les États membres de l'UE.

## Immigration et partage de responsabilité

Il est important de reconnaître que l'accroissement des flux migratoires devrait être perçu comme un phénomène global avec de nombreuses causes et effets qui requièrent une approche équilibrée, globale et cohérente. En raison du nombre disproportionné d'immigrés auquel sont confrontés certains États membres et des exigences qui leur incombent par la suite, le groupe ADLE estime qu'il devrait y avoir un partage des



responsabilités et des charges au niveau de l'UE.

Le fonds pour les réfugiés ainsi que le fonds d'intégration sont déjà en place mais l'Union devrait envisager d'autres étapes pour assurer la solidarité entre les États membres et soutenir plus efficacement leurs actions.

Dans la mesure où la situation géographique des États membres par rapport aux itinéraires des migrants est un facteur significatif, le groupe ADLE pense que cela constitue un autre argument en faveur du partage des responsabilités au niveau de l'UE. La convention Dublin II comprend un ensemble de critères pour déterminer l'État membre responsable de l'examen de chaque demande d'asile, donnant principalement la responsabilité

au premier État membre par lequel le demandeur d'asile est entré dans l'Union européenne. Dans un premier temps, le partage des responsabilités pourrait prendre la forme de compensations financières et d'une assistance technique aux États membres les plus touchés.

Si le règlement Dublin II devait être révisé, un mécanisme de partage de responsabilité juridiquement contraignant au niveau de l'UE devrait être accepté afin d'assurer que les États membres prennent une partie équitable de la charge.

La directive de l'UE sur le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier est actuellement en cours de négociation entre le Conseil et le Parlement. L'ADLE reconnaît qu'il est légitime que des États renvoient des personnes à condition que des systèmes d'asile équitables et efficaces soient en place qui vérifient si un demandeur d'asile court un risque de persécution en cas de renvoi. Par conséquent, une politique européenne en matière de retour est nécessaire pour achever la création et le fonctionnement

d'un système commun d'asile européen.

L'ADLE estime qu'il est nécessaire de continuer à négocier des accords de réadmission avec les pays tiers dans le cadre de la stratégie plus large de gestion des migrations de l'Union, laquelle est basée sur la coopération avec les pays d'origine en vue de développer un partenariat réel sur les questions de migration. La réadmission constitue le dernier recours et le retour volontaire doit être préféré au retour forcé.

## Lutter contre l'immigration illégale

L'ADLE souligne que toute mesure visant à combattre la migration illégale et visant à intensifier les contrôles aux frontières extérieures, même en coopération avec les pays tiers, doit être compatible avec la sauvegarde des droits fondamentaux de la personne fixée par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés

fondamentales, notamment le droit d'asile et le droit de non-refoulement.

Avec l'espace Schengen, les tâches de sécurisation des frontières extérieures de l'Union sont devenues essentielles pour combattre le trafic des êtres humains. Le développement de l'agence FRONTEX constitue une des étapes concrètes par laquelle l'Union cherche à soutenir les



États membres qui sont chargés de sécuriser la frontière extérieure de l'UE. Dans cet esprit, il est indispensable que FRONTEX, qui n'a été installée que très récemment, reçoive les moyens budgétaires qui lui permettent d'engager le personnel et le matériel nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

L'ADLE estime qu'avant d'entamer toute discussion relative à la

transformation de FRONTEX en un corps de gardes-frontières européen à part entière, il reste essentiel d'assurer que son rôle de coordination et de soutien principal soit pleinement rempli.

A cet égard, le groupe ADLE considère comme prioritaire la mise en œuvre rapide du règlement RABIT (Rapid Border Intervention Teams) un instrument étroitement coordonné par FRONTEX qui vise à renforcer la solidarité entre les Etats membres en cas d'afflux massif d'illégaux aux frontières externes de l'Union. En effet, en prévoyant la constitution, dans chaque Etat membre, d'une réserve de personnel qualifié, spécialement formé et temporairement mobilisable par l'Agence Frontex pour assister les garde-frontières d'autres Etats membres en cas d'afflux soudain et massif d'illégaux aux frontières externes de l'Union européenne, il permet de créer de véritables équipes européennes d'intervention rapide aux frontières.

Les contrôles aux frontières et l'action visant à combattre l'immigration clandestine ne

peuvent être qu'un aspect de la politique de l'UE envers les pays non membres de l'Union européenne. 'Une politique active de développement des pays d'origine et de transit 'doit être établie en vue de minimiser les effets préjudiciables de l'émigration. L'ADLE estime qu'un "plan Marshall" UE devrait être envisagé où l'aide financière et les accords commerciaux soient liés à la démocratie, au développement des droits de l'homme et à la migration afin d'offrir une alternative aux personnes quittant leur pays d'origine.

## Intégration et citoyenneté de l'UE

Le groupe ADLE estime qu'une politique d'immigration



© European Commission

européenne cohérente doit être accompagnée d'une politique d'intégration ambitieuse. Tout en reconnaissant qu'actuellement une politique d'intégration au niveau de l'UE est soumise au principe de subsidiarité, les mêmes droits fondamentaux doivent être offerts aux migrants dans tous les États membres. Néanmoins, garantir les droits fondamentaux n'assure pas nécessairement une bonne intégration. Les autorités nationales, régionales et locales jouent un rôle important et devraient assumer leurs responsabilités en fonction des circonstances locales. Il n'existe pas une politique d'intégration unique au niveau européen dans la mesure où les États membres, unis dans la diversité, appliquent des modèles d'intégration différents selon les circonstances locales.

Le groupe ADLE estime que l'intégration doit être considérée comme un 'processus à double réciprocité' qui suppose une volonté et une responsabilité de la part des immigrants de s'intégrer dans leur société d'accueil d'une part, et une volonté de la part des citoyens de l'UE d'accepter et d'accueillir des immigrants d'autre part.

L'intégration dans le marché du travail, le droit à l'éducation et à la formation, l'accès aux services sociaux et aux soins de santé ainsi que la participation des immigrants à la vie sociale, culturelle et politique devraient être favorisés. Un dialogue interculturel constructif et un discours public réfléchi devraient être développés.

L'emploi des immigrants reste un élément clé d'une intégration réussie. Améliorer les perspectives



© European Commission

d'emploi des immigrants et réduire le fossé qui existe sur le marché de l'emploi entre la population immigrée et la population du pays d'accueil constitue une partie primordiale des politiques d'intégration. Cela devrait être

accompli par des cours de langues spécifiques et des programmes d'introduction aux traditions civiques du pays d'accueil pour assurer que les immigrés comprennent, respectent et profitent des valeurs européennes et nationales communes.

dans la société, le groupe ADLE encourage les Etats membres à octroyer le droit de vote aux élections locales / municipales pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides résidant de manière permanente dans l'UE depuis plus de cinq années.

La promotion des droits fondamentaux, la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous sont les principaux objectifs de l'intégration. L'ADLE poursuivra ces objectifs cherchant ainsi à éliminer les obstacles sociaux et économiques auxquels les migrants peuvent faire face dans nos sociétés.

La directive de l'UE relative aux résidents de longue durée - les ressortissants de pays tiers qui ont été légalement résidents pendant une période ininterrompue de cinq ans - stipule que les résidents de longue durée bénéficieront des mêmes droits que les ressortissants nationaux dans un certain nombre de secteurs de la vie socio-économique. Les droits de vote ne sont toutefois pas réglementés, mais en vue d'une meilleure intégration

## Groupe de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe

### adresse à Bruxelles:

Parlement Européen

Rue Wiertz

B-1047 Bruxelles

tel: + 32 2 284 21 11

fax: + 32 2 230 24 85

### adresse à Strasbourg:

Parlement Européen

Allée de Printemps

B.P 1024

F-67070 Strasbourg

tel: + 33 3 88 17 40 01

fax: + 33 3 88 17 69 29

e-mail: [aldegrouper@europarl.europa.eu](mailto:aldegrouper@europarl.europa.eu)

[www.alde.eu/](http://www.alde.eu/) [www.adle.eu](http://www.adle.eu)



*“Notre objectif majeur est de créer le maximum de bien-être pour les citoyens de l’Europe. Une politique de la concurrence efficace ne doit pas être un objectif en soi mais un outil capable de créer un environnement où les Européens peuvent exercer une plus grande liberté de choix. Cette liberté est essentielle pour un niveau de vie plus élevé et une meilleure qualité de vie. Elle crée également un environnement commercial qui encourage l’innovation et le progrès et renforce en même temps la position de l’Europe dans le contexte économique global.”*

Politique de concurrence

*“L’ADLE souligne qu’une PESD efficace requerra une modernisation des forces armées des États membres. La réorientation des dépenses et des investissements pourrait ne pas suffire, de sorte que l’accroissement des dépenses militaires, tant au niveau de l’UE que des États membres, pourrait être envisagé. La réalisation d’une task-force de réaction rapide et efficace est une priorité, de même que le développement de l’Agence européenne de défense (AED).”*

Politique de défense

*“L’élargissement doit être accompagné non seulement d’un approfondissement des structures démocratiques de l’Union, du rôle du Parlement européen et de celui des parlements nationaux, mais aussi d’une attention accrue sur la garantie des quatre libertés fondamentales - la libre circulation des marchandises, du travail, des services et du capital.”*

Elargissement de l’Union européenne



Alliance of Liberals and Democrats for Europe  
Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l’Europe

[www.alde.eu](http://www.alde.eu) / [www.adle.eu](http://www.adle.eu)